

letr@it d'UNION

Bulletin d'informations de la Bernardière



la Bernardière

N° 69

avril 2024

L'Edito
P.2

La vie municipale
P.3 à 6

La santé
P. 7

La médiathèque
P. 8 et 9

La vie locale
P. 10 à 12

L'intercommunalité
P. 13 à 15

A NOTER



fête de la musique

Vendredi 21 juin

À partir de 19h00

Salle de la Doline

Restauration et boissons
sur place.

Si vous êtes chanteur ou
musicien, n'hésitez pas à
contacter la mairie pour
participer à cette belle fête!





Chers amis.

Ce 28 mars 2024, les conseils municipaux des communes de La BERNARDIERE et de CUGAND se sont réunis séparément, à la même heure, pour délibérer sur la décision de créer une commune nouvelle.

Ce vote historique conclut dix-huit mois d'échanges, de consultations et de réflexions sur les conditions de mise en œuvre des coopérations possibles entre nos deux communes afin d'assurer et pérenniser les services de proximité auprès de nos habitants dans un contexte de plus en plus contraint et incertain pour nos collectivités.

Après une première étape de recherche de mutualisations envisageables, la commune nouvelle s'est imposée comme l'outil adapté à notre territoire.

Cette décision s'appuie sur 3 valeurs fortes :

La proximité en créant deux communes déléguées qui continueront à accueillir les habitants pour leurs démarches quotidiennes dans le droit fil du schéma d'accès aux services publics de Terres de Montaigu qui stipule que la première porte d'entrée d'un habitant du territoire c'est le guichet de sa mairie de proximité.

L'identité dont le respect est inscrit symboliquement dans le nom de la commune nouvelle « CUGAND-LA-BERNARDIERE »

La solidarité par la mise en commun de nos moyens et ressources au service d'un bon équilibre dans le développement des services et équipements de proximité et la mise en œuvre ensemble des éléments plus structurants utiles à notre bassin de vie

Le choix que nous avons décidé c'est :

Celui de la raison, du bon sens et de la responsabilité qui est la nôtre pour faire face aux défis qui s'annoncent.

C'est celui de l'adaptation et de la complémentarité dans la continuité des mutualisations et compétences mise en place avec « Terres de Montaigu »

C'est celui de la bonne gestion, de l'anticipation afin de mieux préparer l'avenir

C'est celui de la réalité géographique et de celle des liens tissés entre nos habitants et nos structures associatives et sociétales au fil des ans.

C'est celui d'un projet ambitieux au service de nos habitants.

Proximité, Identité, Solidarité sont les valeurs que nous continuerons à porter dans notre engagement public.

Bien à vous

Le maire,

Claude Durand

la vie municipale




OUVRENT UNE NOUVELLE PAGE DE LEUR HISTOIRE !

C'est historique, le 28 mars 2024 restera gravé dans les mémoires des Cugandais et des Bernardins.

À l'occasion d'un vote quasi-unanime lors des conseils municipaux respectifs, les élus des communes de Cugand et de la Bernardière ont officiellement exprimé leur volonté de créer une commune nouvelle à compter du 1er janvier 2025.

Plus qu'un mariage, c'est la naissance d'une nouvelle commune Cugand-la-Bernardière, avec un service public local plus performant pour l'ensemble des habitants des deux communes. La volonté exprimée des élus des deux communes depuis le début de la phase d'étude a été de maintenir la proximité des services essentiels à la population. Ainsi, les communes historiques deviendront des communes déléguées qui continueront à fournir les services publics quotidiens : accueil en Mairie, état-civil, urbanisme....

L'outil Commune Nouvelle permettra, entre autres : un budget unique qui favorisera des investissements avec une dimension « structurante » à l'échelle de ce « nouveau » territoire tout en gardant une dimension « de proximité » à l'échelle de chaque commune déléguée ; une harmonisation des tarifs des services publics; une efficacité dans la gestion des ressources humaines (montée en compétence facilité des agents, recrutement plus aisé) ...

Pour prendre cette décision, les conseillers municipaux se sont appuyés sur :

- Les différents échanges entre les élus des deux communes (bureaux municipaux et conseils municipaux communs).
- Les travaux « expérimentaux » menés avec la participation des associations sportives du territoire qui ont mis en évidence des besoins partagés, des synergies existantes et des opportunités de projets structurants.
- Les réactions des habitants avec la création d'une boîte mail et des boîtes « physiques » disposées dans chaque mairie ainsi que des temps de discussion lors des vœux des deux communes.
- Une réunion publique dans chaque commune
- Le rapport d'étude du cabinet NEPSIO.

De ce rapport, il est ressorti beaucoup de points forts :

- Un fonctionnement en commun de nombreuses associations et de certains services municipaux (Animations communes des médiathèques ; prêt de matériels entre les services techniques)
- Complémentarité des agents des 2 communes avec des profils polyvalents
- Des taux d'imposition très proches et un faible taux d'endettement sur les deux communes
- Une proximité géographique très forte
- Une seule école publique
- Une histoire commune (gare SNCF Cugand-La Bernardière ; un seul et même code postal ; centre de secours et maison de santé communs)
- Des offres de proximité et des équipements existants complémentaires

Et après...

Les conseillers municipaux des deux communes se sont prononcés pour la création d'une commune nouvelle et de deux communes déléguées, en proposant le nom de Cugand-la-Bernardière et le nom des habitants : Cugandais-Bernardins et Cugandaises-Bernardines.

Il appartient au préfet de la Vendée de valider ces propositions d'ici quelques mois. A partir du 1er janvier 2025 Cugand-la-Bernardière deviendra alors officiellement une commune nouvelle d'environ 5600 habitants.

Tous les conseillers municipaux élus en 2020 siégeront au conseil municipal de la commune nouvelle jusqu'à la fin du mandat, soit 42 conseillers pendant un an. Ceux-ci devront élire dès le début de janvier les Maire, Maire délégué et adjoints.

Le mandat suivant (2026 – 2032) sera un mandat de transition avec 33 conseillers municipaux.



Le procès verbal et les délibérations de chaque conseil municipal sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune : <https://www.labernardiere.fr/>



[Ou cliquez directement ici](#)

Le conseil municipal en *bref*

■ Vote des budgets

Dans sa séance du 14 mars dernier, le conseil municipal a procédé aux votes du compte financier unique 2023 pour les différents budgets ainsi qu'à l'affectation des résultats puis au vote des budgets primitifs 2024.

A noter : Le compte financier unique des budgets des 4 lotissements (Le Verger, Les Hauts de la Prairie, Impasse du Pas Clissonnais, Les Hauts du Pas Clissonnais) ainsi que leur budget primitif sont à retrouver sur le procès verbal du conseil municipal sur le site internet de la commune (Ma commune > Vie municipale > Compte-rendu et délibérations).

■ Le compte financier unique sur l'année 2023

Budget général 2023

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	1 083 782,45 €	1 494 219,29 €	2 578 001,74 €
Dépenses	1 383 087,11 €	731 978,79 €	2 115 065,90 €
Résultats antérieurs reportés	201 544,45 €	810 965,72 €	1 012 510,17 €
TOTAL	500 849,11 €	48 725,22 €	549 574,33 €

Budget PIC (Patrimoine Immobilier Commercial) 2023

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	11 065,54 €	563 321,31 €	574 386,85 €
Dépenses	23 082,56 €	864 579,00 €	888 019,40 €
Résultats antérieurs reportés	12 697,24 €	- 508 765,07 €	- 496 067,83 €
TOTAL	24 713,96 €	- 207 507,38 €	-182 435,28 €

Compte-tenu des investissements importants engagés sur le budget PIC, le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 100 000 € du budget général vers le budget PIC.

■ Les budgets primitifs 2024

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget général 2024	1 609 144,11 €	1 846 615,22 €	3 455 759,33 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sur le budget général 2024 concerneront l'aménagement du centre bourg (670 000 €) et la transformation de la maison Guilet en MAM (840 000 €).

Les dépenses d'investissement seront financées principalement par les fonds propres de la commune (787 000 €) et les subventions de l'état, de la région et de l'intercommunalité (996 640 €).

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt sur le budget général depuis 2008 (salle de la Doline). De 1 153 718 € en 2008, l'encours de la dette est en constante diminution pour atteindre 180 743 € en 2024. Cette dette sera complètement résorbée en 2028.

la vie municipale

▪ Les budgets primitifs 2024

Il reste quelques dépenses à régler sur le budget PIC (Patrimoine Immobilier et Commercial) concernant principalement le restaurant. Les recettes à venir en 2024 sont surtout liées aux subventions qui sont souvent décalées par rapport aux travaux engagés.

Les emprunts réalisés sur le budget PIC s'autofinancent par les différents loyers.

	Dépenses	Recettes	TOTAL
Budget PIC 2024	64 063,96 €	282 398,40 €	346 462,36 €

▪ Fixation des taux d'imposition 2024

Les taux d'imposition appliqués à La Bernardière sont inchangés depuis 2016 et font partie des taux les plus bas parmi les communes de la communauté d'agglomération. Ces taux sont pris en compte dans le calcul de la solidarité intercommunale et pénalisent les communes dont les taux sont trop bas.


Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
Passé de 33,47% à 34,44%	45,29%

Le conseil municipal décide donc d'augmenter légèrement la part communale des taux de calcul de la taxe sur le foncier bâti. Le taux reste inchangé sur le foncier non-bâti.




▪ Conseil Municipal des Enfants

« Défi-Benote »


 samedi 8 juin

 9h30-16h!

 RDV Jardins de la mairie

Le samedi 8 juin les jeunes du Conseil Municipal Enfants organisent un tournoi/challenge, sportif et numérique aux abords de la mairie.   
10 équipes s'affronteront sportivement.

LE MATIN de 9h30 à 12h et L'APRÈS-MIDI de 13h30 à 16h


Le midi, chaque participant apportera son pique-nique et le déjeuner se tiendra dans les jardins de la mairie. 

À 16h30 aura lieu l'annonce des résultats et la remise des prix 

Ouvert à tous 

Venez rejoindre une équipe !

 contact@labernardiere.fr

 0251421591



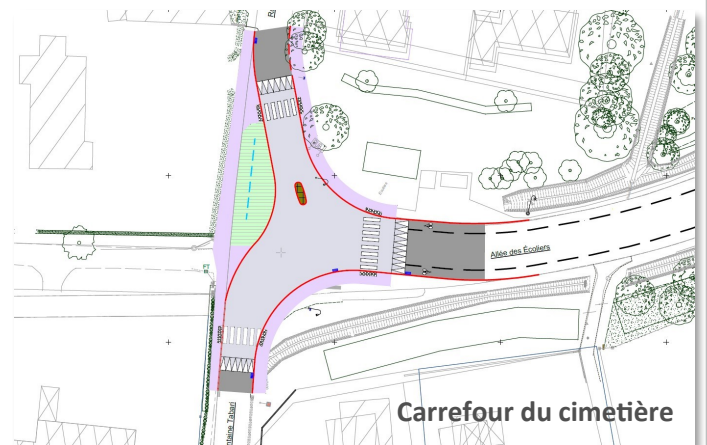
la vie municipale

■ Aménagement du bourg

Après plusieurs mois de chantier aux quatre coins de la commune, les travaux de sécurisation du centre-bourg arrivent à leur terme.

Le carrefour de l'allée des écoliers et celui du cimetière devraient être terminés à la fin du mois d'avril.

Merci à toutes et tous d'avoir fait preuve de patience durant les derniers mois et les quelques jours à venir. Ces travaux étaient cependant nécessaires pour garantir la sécurité de tous les usagers.



■ Elections européennes 2024

Cette année les élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin** (1 seul tour).

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Si vous n'êtes pas encore inscrits, il est nécessaire de faire la démarche :

- auprès de l'accueil de la mairie
- ou via le site www.service-public.fr (Élections).

Pour toute inscription, il est impératif de prévoir un justificatif d'identité en cours de validité (ou expiré depuis moins de 5 ans) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, établis à vos noms et prénoms.



Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1er mai, ou avec le formulaire papier jusqu'au 3 mai.



La santé mentale est une composante essentielle de la santé. Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés quotidiennes de la vie, et de travailler avec succès et de manière productive ».

La santé mentale est donc une des composantes de la santé de l'individu, à ne pas négliger.

Après Nathalie Feuildet, Thérapeute familiale systémique, ce sont deux psychologues qui viennent de s'installer au 17 rue de St Hilaire, dans l'ancien cabinet des kinés : Adrian Boulongne et Sophie Chaillou.

Originaire de Bretagne, **Nathalie Feuildet** a suivi ses études à Lille puis a habité quelques années en Loire Atlantique pour finalement poser ses bagages à la Bernardière en 2007.

Educatrice spécialisée dans la protection de l'enfance aux Apprentis d'Auteuil pendant 21 ans, Nathalie a suivi en parallèle une formation de thérapeute familiale systémique en cours du soir pendant 8 ans. *La thérapie familiale systémique est une technique spécifique de psychothérapie, qui a pour but de favoriser les échanges, la relation, entre les membres d'une famille.*

Nathalie soigne ainsi les problèmes dans la famille, dans le couple, et les problèmes individuels. Elle a d'abord commencé cette activité il y a 4 ans à Montaigu et depuis mai 2023 à La Bernardière.

Sophie Chaillou est Nantaise d'origine mais connaît bien le territoire puisqu'elle a habité à Boufféré avant d'acheter à St Hilaire de Loulay il y a 11 ans.

Après cinq ans de formation en psychologie du travail et une expérience de plus de vingt ans dans différentes organisations privées et publiques, Sophie vient d'intégrer l'éducation nationale au sein du CIO où elle exerce comme psychologue auprès des collégiens et lycéens de Vendée.

En parallèle, elle vient de créer son activité libérale à la Bernardière en se spécialisant dans les domaines de la psychologie du travail et de l'orientation.

Quel que soit l'âge, elle accompagne ses patients dans toutes les dimensions de la vie professionnelle : pour les premiers choix d'orientation des jeunes (16/25 ans), au cours de la carrière en cas de difficultés au travail (spécialisée dans l'accompagnement à la reconstruction après un burn-out), pour du conseil en transition professionnelle (bilan, évolution, préparation au changement) mais également en fin de carrière quand la place du travail tend à s'amoinrir et que de nouveaux espaces d'activités sont à imaginer.

Adrian Boulongne a passé sa jeunesse à Clisson mais habite désormais à Cugand.

Employé chez France Travail pour accompagner les demandeurs d'emploi avec une spécialisation dans la création d'entreprise, Adrian vient, en parallèle, d'installer son cabinet de psychologue libéral à la Bernardière depuis janvier 2024.

Dans son cabinet Adrian traite les problématiques un peu plus généralistes sur un public adulte par thérapies comportementales et cognitives (TCC).

Les TCC permettent, entre autres, de soigner les troubles anxieux (TOC, phobies, agoraphobie, troubles panique...), le stress, les souffrances au travail, les dépressions, les troubles et la gestion des humeurs...



Consultations

Salle Démeter
(Espace Hestia)

- samedi de 8h à 18h
- certains vendredis de 14h à 17h30

Sur rendez-vous

Tél. : 06 11 29 65 56 n.feuildet@mailo.com



Consultations

Ancien cabinet des kinés,
au 17 rue de St Hilaire

- mercredi
- certains samedis matins

Sur rendez-vous

Tél. : 06 38 43 26 96

sophie.chaillou.psychologue@gmail.com

Prise de RDV sur Doctolib



Consultations

Ancien cabinet des kinés,
au 17 rue de St Hilaire

- lundi
- vendredi
- Certains samedis

Sur rendez-vous

Tél. : 02 59 16 03 48

adrian.boulongne.psychologue@outlook.fr

Prise de RDV sur Doctolib

Programme des animations Avril- Juin 2024

Vendredi 5 avril	19h	Vernissage exposition Albert AYME	Tout public
Du 5 avril au 22 mai	Horaires de la médiathèque	Exposition Albert AYME	Tout public
Vendredi 12 avril	À partir de 17h	VendreDIS	Tout public
Mercredi 24 avril	10h-12h	Atelier Abstraction	À partir de 5 ans
Mercredi 24 avril	14h-16h	Atelier Abstraction	À partir de 9 ans
Jeudi 25 avril	10h30	Bébés Boudoirs	0-3 ans
Vendredi 17 mai	À partir de 17h	VendreDIS	Tout public
Samedi 25 mai	10h-12h	Atelier land art	Tout public
Samedi 8 juin	-	Défi Benote	Tout public
Mercredi 12 juin	14h-16h	Atelier papier recyclé	Tout public
Jeudi 20 juin	10h30	Bébés Boudoirs	0-3 ans

L'exposition **Albert Ayme / penser la couleur**, marquera le début d'un cycle d'ateliers créatifs pour petits et grands proposés par la médiathèque:

ABSTRACTION

MERCREDI 24 AVRIL

10h - 12h : à partir de 5 ans

Atelier de collages abstraits et poétiques pour adultes et enfants. Apportez vos petits papiers et votre imagination !

14h - 16h : à partir de 9 ans



Sur inscriptions - places limitées.
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

LAND ART

SAMEDI 25 MAI

10h -12h : tout public

Venez expérimenter la création au plus près de la Nature, avec cet atelier en extérieur et en utilisant les petits trésors trouvés dehors.



Sur inscriptions - places limitées.
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

PAPIER RECYCLÉ

MERCREDI 12 JUIN

14h -16h : tout public

Vous avez envie d'apprendre à fabriquer votre papier recyclé personnalisé ? Venez vous initier aux différentes étapes de fabrication et de création du papier à la main.



Sur inscriptions - places limitées.
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

E
X
P
O

La médiathèque
La Caserne aux livres
présente

ALBERT AYME [PENSER LA COULEUR]

DU 05.04.24 AU 22.05.24

Exposition visible sur les horaires habituels de la médiathèque :

lundi et vendredi :

16h30 - 19h

mercredi et samedi :

10h - 12h

mercredi et jeudi :

15h30 - 18h30

Vernissage le 05.04.24 > 19h

Médiathèque de la Bernardière
18 rue de la poste - 85610 La Bernardière
02.51.42.99.33 ou mediatheque@labernardiere

18 rue de la Poste - 02 51 42 99 33
mediatheque@labernardiere.fr
www.labernardiere.fr
<https://catalogue.terresdemontaigu.fr/la-bernardiere>

la Bernardière

EXPOSITION DU 5 AVRIL AU 22 MAI

ALBERT AYME [PENSER LA COULEUR]

Peintre et sculpteur français, **Albert Ayme** (1920-2012) a élaboré son propre langage chromatique influencé par la musique et la poésie.



Sa rigueur presque scientifique et son éthique de travail en font un artiste fondateur de la peinture non-figurative contemporaine, qui est reconnu, dès 1962, comme l'inventeur de « la toile libre » (sans châssis) en Europe, 5 ans avant le groupe « support-surfaces » ! C'est pourquoi la médiathèque est particulièrement heureuse de vous proposer la découverte d'une sélection d'œuvres dans laquelle chacun pourra voir et interpréter à sa manière ce langage pictural qui «tresse» les couleurs.

Vernissage à la médiathèque le vendredi 5 avril à 19h en présence de ses deux fils qui résident aujourd'hui en Vendée.

Tombeau de Van Gogh, 1988. 55x77 cm pigment pur sur papier Arches 689 gr. Collection Giney Ayme.



Du 19 au 21 avril, le Printemps du Livre de Montaigu revient pour sa 34^e édition sous la présidence d'Agnès Martin-Lugand.

Plus de 200 auteurs invités, mais aussi des Grands entretiens, dédicaces, spectacles et Escales littéraires.

Plus d'informations sur :

<https://printempsdulivre.terresdemontaigu.fr/>



LA BERNARDIÈRE

Cérémonie du 8 mai 2024

La Municipalité et l'Union Nationale des Combattants de la Bernardière vous invitent à prendre part à la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 qui aura lieu à 11h00 au Monument aux morts situé au cimetière.

A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur vous sera offert par la Municipalité à la salle de la Doline.



Collecte de la mémoire



L'UNC organise une collecte dite "de la mémoire".

Elle a pour but:

- Dans un premier temps de faire l'inventaire des objets, photos, ou documents divers (Lettres, cartes postales, diplômes, revues, carnet de campagne etc...) relatifs aux différentes guerres.

- Dans un second temps et selon les volumes récoltés, faire une exposition.

Après identification et numérisation, les documents ou objets pourront soit être cédés à l'association qui sera en charge de les conserver, soit rendus à leur propriétaire.

Pour plus de renseignements, contactez:

DURAND Yvon 07 88 64 07 79

HERVOUET Denis 06 76 88 10 31

La Section UNC-AFN soldats de France prend la relève du CME.

Depuis plusieurs années, les adhérents de l'UNC-AFN participent au ramassage des déchets sauvages sur la commune de la Bernardière. Cette année le Conseil Municipal des Enfants s'investit dans de nombreuses démarches et a donc dû laisser de côté cette action citoyenne. C'est alors que le président Yvon DURAND a souhaité faire perdurer cette action qui s'inscrit pleinement dans la sauvegarde et la préservation de notre environnement.

Le samedi 16 mars, les adhérents de la Section se sont ainsi rassemblés afin de nettoyer les fossés de la commune. Armés de gants, de bottes et de sacs poubelles, et après plusieurs heures de présence sur le terrain, ils ont collecté 15 sacs poubelles de déchets.

« Nous avons la chance de vivre dans une commune rurale, il faut absolument préserver notre nature. Trop de déchets collectés encore cette année ! C'est inadmissible qu'en 2024, des personnes jettent encore des ordures par les fenêtres » David Cadorel.

A l'issue de cette matinée, Yvon DURAND a proposé de renouveler cette belle opération pour l'année prochaine. Animés d'un redoutable enthousiasme, les adhérents seront présents aux côtés de leur président en 2025.

Merci à tous les adhérents pour cette belle initiative.



la vie locale



Du vendredi 7 au dimanche 9 juin 2024 aura lieu la Route Vendéenne, course cycliste en 4 étapes.

24 équipes prendront le départ de cette course de l'élite nationale.



VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
7 / 8 / 9
JUIN 2024

La Route Vendéenne
2^{ÈME} ÉDITION

COURSE CYCLISTE ÉLITE NATIONALE PAR ÉTAPES



Ven. 7 > PROLOGUE INDIVIDUEL CHAVAGNES-EN-PAILLERS
 Sam. 8 > ÉTAPE CHAVAGNES-EN-PAILLERS > LA RÉORTHE
 Dim. 9 matin > CLM PAR ÉQUIPE MORTAGNE-SUR-SÈVRE
 Dim. 9 après-midi > ÉTAPE MORTAGNE-SUR-SÈVRE > CUGAND

Le dimanche 9 juin, après un contre la montre par équipe le matin, la course reprendra l'après-midi depuis Mortagne-sur-Sèvre pour une ultime étape avec une arrivée à Cugand. Cette étape de 104.5 km se déroulera en une première épreuve en ligne de 79 km entre Mortagne et Cugand puis 5 tours du bourg de Cugand de 5.1 km.



Cette étape passera dans les rues de La Bernardière aux alentours de 16h30. Les coureurs viendront de La Bruffière par la rue du château de la Pénissière et remonteront l'allée des écoliers. Ils reviendront vers le centre bourg en passant devant le café puis la place de la croix Edmond et enfin descendront la rue Domingier de Meyrac en direction de Cugand.

la vie locale

■ Installation d'une boîte à livres

Sur une initiative des Conseillers Municipaux Enfants, une boîte à livres a été installée aux abords de la mairie le dimanche 24 mars.

Celle-ci a été fabriquée par Fanny, conseillère municipale, Philippe son conjoint avec l'aide de Laurent, agent municipal. Cette boîte est en accès libre. À tout moment vous pouvez prendre, emprunter ou lire un livre et ensuite le conserver, le rapporter ou l'échanger contre un autre livre.

Lors de l'installation un banc a également été posé pour profiter pleinement de la vue sur l'aire multisports et les jardins de la mairie.



L'année prochaine, le **TTCB** (Tennis de table Club de la Bernardière) devient **NEV TT** suite à la fusion des clubs des quatre communes (La Bernardière, Cugand, Treize Septiers, La Bruffière)



Inscriptions :

le vendredi 24 Mai
le mardi 28 mai
de 18h à 20 heures
à la salle des sports
de La Bernardière

Renseignements :

Olivier Bousseau:
07 62 73 53 89
Léa Leclair :
06 95 28 29 85

Mail : nevt85@gmail.com

Message de la classe 1974

Toutes les personnes nées en 1974 sont invitées au banquet des 50 ans de la Bernardière qui se déroulera le 5 octobre 2024.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter aux adresses mails suivantes avant le 15 juin :

Jef.leclair@free.fr

Infonteneau@gmail.com



Message de la classe 1979

A l'occasion de son banquet des 45 ans, la Classe 1979 de La Bernardière cherche à rassembler un maximum de personnes de cette même année résidant sur la commune. Le lieu et la date du samedi 16 Novembre 2024 ont été bloqués sous la formule "Restaurant Midi et Soir".

Nouveaux arrivants et autres habitués veuillez prendre contact auprès de Yannick Gouraud au 06 31 24 21 15 avant le 30 Juin 2024.

■ Rénovation énergétique : les aides évoluent

Mis en place pour encourager la rénovation énergétique des logements, le dispositif national Ma Prime Rénov' a récemment fait l'objet de modifications visant à renforcer l'accompagnement financier de l'ensemble des ménages tout en incitant à réaliser un bouquet de travaux pour des rénovations toujours plus efficaces. En conséquence, les élus de Terres de Montaignu ont approuvé l'évolution des aides apportées par la communauté d'agglomération afin d'éviter les doublons de financement avec l'État, tout en comblant certains manques dans les dispositifs nationaux.

Renforcement de l'accompagnement via Mon Espace Habitat

En premier lieu, les élus ont réaffirmé le rôle majeur de « Mon Espace Habitat » qui restera le guichet unique et gratuit des habitants et des artisans pour l'aide aux démarches et au suivi de celles-ci. Pour bénéficier des aides de l'État, les demandeurs doivent désormais suivre un parcours obligatoire en 16 étapes.

Ce parcours nécessite d'avoir recours à un bureau d'études pour suivre son projet de rénovation du début à la fin. Pour proposer cet accompagnement complet et gratuit pour le particulier, **Mon Espace Habitat va renforcer son partenariat avec les bureaux d'études Ecosy et Hatéis Habitat, tous deux labellisés France Rénov.**

MON ESPACE HABITAT VOUS RENSEIGNE ET VOUS ACCOMPAGNE :



• **dans la phase de pré projet :**
pour le montage de votre dossier



• **au cours de l'instruction :**
les services assurent ensuite l'instruction de votre demande, en lien avec votre commune, pour vérifier qu'elle est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire.

Des aides financières jusqu'à 3000 €

En parallèle, Terres de Montaignu poursuivra son accompagnement financier sous forme de **bonus pour l'utilisation de matériaux bio sourcés et pour les installations d'énergies renouvelables.**

La communauté d'agglomération prévoit également des **aides jusqu'à 3000 €** pour soutenir les habitants dont le bouquet de 2 travaux minimum permettrait un gain énergétique de 2 étiquettes, mais qui ne réaliseraient pas ces travaux en une seule fois.

L'enveloppe totale allouée aux aides financières à la rénovation énergétique par Terres de Montaignu pour 2024 est de 185 000 €.

NOUVELLES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

2
travaux
minimum
(dont 1 réalisé
dans les 3 ans)

+ **2**
étiquettes
de gain
énergétique

25 %
du montant HT
des travaux
(plafonné à **3000 €**
d'aides pour l'atteinte
d'une étiquette A ou
B, et à **2000 €** d'aides
pour l'atteinte d'une
étiquette C ou D)

Enveloppe totale : **125 000 €**

Bonus
matériaux
biosourcés

25 %
du montant HT
des travaux
(plafonné à **2000 €**
d'aides)

Enveloppe totale : **40 000 €**

Bonus
équipement
énergie
renouvelable

25 %
du montant HT
des travaux
(plafonné à **2000 €**
d'aides)

Enveloppe totale : **20 000 €**



Plus de renseignements en ligne sur le site de Terres de Montaignu :
<https://www.terresdemontaignu.fr/vivre/urbanisme-habitat/mon-espace-habitat/>

L'intercommunalité

▪ Risque d'escroquerie à la sécurité sociale

Récemment les systèmes informatiques de deux entreprises chargées du tiers-payant pour la sécurité sociale, Viamedis et Almerys, ont été piratées. Cette attaque a permis de voler les informations personnelles de plus de 33 millions de français (presque 1 français sur 2). Les informations collectées sont les noms et prénoms, la date de naissance, le n° de sécurité sociale, le nom de l'assureur santé et les garanties du contrat.

Les informations bancaires, médicales, les remboursements de santé et les coordonnées postales n'ont pas été piratées selon la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Il est prévu que la sécurité sociale adresse une lettre en version papier aux personnes concernées. Il est plus que probable que les pirates vont se servir des informations recueillies pour tenter d'escroquer ces personnes par mail ou par SMS.



Comment démasquer une tentative d'hameçonnage...

L'hameçonnage (« phishing » en anglais) est une technique frauduleuse, utilisée par les cybercriminels, destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles sensibles (tels que des mots de passe ou des n° de carte bancaire...).

Cette technique consiste à se faire passer pour un tiers de confiance (banque ou service en ligne) par l'intermédiaire d'un message incitant à cliquer sur un lien ou une pièce jointe malveillante.

Lorsque vous recevez un message dans lequel une action vous est demandée ou une pièce y est jointe, il convient d'être toujours suspicieux et de **se poser quelques questions** :



- Le message provient-il d'un expéditeur connu ?
- L'adresse du courriel comporte-t-elle des fautes ?
- Le message contient-il des fautes de grammaire ou d'orthographe inhabituelles de la part de l'expéditeur ?
- Le message créé-t-il **un sentiment d'urgence** en mentionnant par exemple qu'une action immédiate est requise ?
- Le courriel contient-il des pièces jointes ou des liens suspects ou inattendus ?

Voici quelques conseils pour tenter de démasquer un mail frauduleux :

- ◆ Ne répondez jamais dans l'urgence surtout si c'est indiqué dans le message.
- ◆ D'une manière générale, ne cliquez jamais sur un lien ou sur un bouton dans un message sans réfléchir. N'ouvrez jamais une pièce jointe à un message si vous n'êtes pas sûr et certain de ce message.
- ◆ Il est important de vérifier l'adresse de l'expéditeur en la comparant avec celle des mails précédents par exemple.
- ◆ En cas de doute, il est préférable de contacter l'expéditeur par un autre canal pour s'assurer qu'il est bien à l'origine du message :
 - En allant sur le site de l'organisme par les moyens habituels (sans passer par un lien du mail reçu).
 - En téléphonant à l'organisme (sans passer par le N° de téléphone éventuellement indiqué dans le mail).

En cas de doute, ne répondez pas à ces SMS ou mails.

Ne donner jamais par mail vos coordonnées bancaires.

Même votre banquier ne vous demandera jamais votre code personnel ni votre n° de compte. De même, un organisme ne vous demandera jamais votre numéro d'adhérent ou de compte : il est censé déjà le connaître !

Pour aller plus loin :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/comment-reconnaitre-un-mail-de-phishing-ou-dhameconnage#repererphishing>

L'intercommunalité


■ Vendée Eau - Service Relations Usagers





Vendée Eau est la collectivité locale organisatrice du service public de l'eau potable en Vendée. A ce titre, Vendée Eau a décidé d'évoluer progressivement vers une gestion directe des usagers par ses propres services.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, **Vendée Eau – Service Relations Usagers** est votre interlocuteur pour vos demandes d'abonnement, de résiliation, la facturation, vos questions ou réclamations, la pose ou la relève des compteurs d'eau, en lieu et place de Suez.

Service Relations Usagers :

 **Par téléphone** au 02 51 24 82 00
Lundi, mercredi et jeudi : 8h30-18h15
Mardi : 8h30-11h et 13h-18h15
Vendredi : 8h30-17h

 **Agence en ligne :**
agence.vendee-eau.fr

 **Agence locale :**
8 bis rue du petit Planty
85600 Montaigu
Le mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h45

Urgences 24h/24h : 02 51 24 82 00

■ Containers collectifs

Le verre, le papier, les textiles et chaussures usagées doivent être apportés sur des points de collecte répartis sur le territoire. 3 points de collecte en accès libre sont répartis sur la commune de La Bernardière :

- Allée des écoliers
- rue de St-Hilaire
- ZA du Tacret

Pendant les travaux du bourg, les containers de l'allée des écoliers restent accessibles.

Attention, les dépôts au pied de ces containers, considérés comme des dépôts sauvages, ne sont pas recyclés et peuvent être dangereux, notamment pour le verre.

Si vous constatez un container plein, n'hésitez pas à contacter :

- ◆ le service Déchets :
Tél. 02 51 46 36 24
Collecte.selective@terresdemontaigu.fr
- ◆ l'accueil de la mairie
Tél. 02 51 42 15 91

VERRE



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre

Les couvercles et les capsules métalliques se recyclent.

A déposer dans le sac jaune.



 LE SAVEZ-VOUS ?

La vaisselle, les vitrages, les ampoules, le carrelage, la porcelaine sont à déposer en déchèterie.

TERRES DE MONTAIGU

Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

En cas de problème ou pour toute question, appelez le 02 51 46 45 45 - www.terresdemontaigu.fr

l'état civil

Naissances :

- Esmée STEPHAN née le 20 février 2024
- Capucine SCHILLOT née le 7 mars 2024

Décès :

Henri DOUILLARD décédé le 20 mars 2024

A noter

Collectes de sang :

Mardi 23 avril 2024

De 15h30 à 19h30 à La Guyonnière (Espace Agapé)

Vendredi 17 mai 2024

De 15h30 à 19h30 à La Boissière de Montaigu (Salle polyvalente)

Mardi 25 juin 2024

De 15h30 à 19h30 à St Georges de Montaigu (Salle Dolia)

Lundi 15 juillet 2024

De 15h30 à 19h30 à La Bernardière (salle de la Doline)



Collectes des déchets :

- Lundis 8 et 22 avril
- Lundi 6 et mardi 21 mai
- Lundis 3 et 17 juin
- Lundis 1er, 15 et 29 juillet

Attention, ces dates concernent toute La Bernardière sauf la Pénissière La Cour qui est rattachée à une tournée de La Bruffière.



MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste

85610 LA BERNARDIERE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : contact@labernardiere.fr

www.labernardiere.fr

facebook.com/Mairie La Bernardière



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

Horaires d'ouverture physique du secrétariat :

Les mardi, mercredi et vendredi :
de 9h00 à 12h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Directeur de la publication :
Claude DURAND, maire de La Bernardière.

Avril 2024